

Isabelle TOFFALONI

Email : isabelle.toffaloni@interieur.gouv.fr

54 NANCY SGAMI EST PFRAGE REMPLACEMENT TGBT ET GROUPE ELECTROGENE CT

Date d'émission 17/04/2026

N° d'affaire : 260111020000021

Référence chrono : CT/11020/0426/0147

Version : 1

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Mouhoub BENKHALED

Tél. +33 6 40 29 76 48

Email : mouhoub.benkhaled@socotec.com

AGENCE CONSTRUCTION NANCY

Pôle Construction&Immobilier Grand Est

1 Rue du Clocher de Vésélise ZAC BRABOIS FORESTIERE

54230 CHAVIGNY

+33 3 83 35 48 86

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT	3
2. SIGNATURES	5
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	5
3.1. Partenaires de l'opération	5
3.2. Données de l'affaire	6
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES	6
5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D	7
5.1. Analyse de Risque	7
5.2. Evaluation de conformité	7
6. ANALYSE DE RISQUE	8
6.1. Mission LE relative à la solidité des existants	8
6.2. Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables	8
7. EVALUATION DE CONFORMITE	9
7.1. Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels	9
8. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES	9

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°260111020000021, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises .

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- Mission LE relative à la solidité des existants (LE).
- Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables (LP).

Missions d'évaluation de conformité:

- Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels (STI).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d'équipement et s'exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L'intervention de l'évaluateur technique de construction se base sur **l'analyse de risques et l'évaluation de conformité** .

L'analyse de risque permet d'identifier les aléas et les enjeux pour l'ouvrage et les éléments d'équipements relevant des **techniques courantes**. L'évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l'opération de construction,
- Les référentiels techniques appropriés,
- Les retours d'expérience et les pathologies (désordre connus) propres à la typologie de l'ouvrage

L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

L'évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions règlementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Mouhoub BENKHALED Responsable d’Affaire	

Ce rapport a été édité par : Mouhoub Benkhaled

Ce rapport a été transmis à :

- [Simon CHABI / simon.chabi@interieur.gouv.fr](mailto:simon.chabi@interieur.gouv.fr)

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l'opération

Maître d'ouvrage
Simon CHABI SGAMI EST Direction de l'immobilier 57036 METZ

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE

hôtel de police boulevard lobau
54000 Nancy

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Le projet consiste au remplacement du Groupe Électrogène (Lot 01) de l'Hôtel de Police Lobau à Nancy (le remplacement du TGBT fera l'objet d'un lot ultérieur).

Les travaux se résument en trois phases :

Dépose et Dépollution : Désamiantage des anciens conduits d'échappement, évacuation de l'ancien groupe (220 kVA) et de sa petite cuve (500 L). La cuve principale de 1 500 L est conservée, nettoyée et dégazée.

Installation du Nouveau GE : Mise en place d'un groupe HIMOINSA de 300 kVA (modèle HBW300T5) avec réservoir journalier intégré de 449 L sur châssis antivibratile. L'intervention inclut les raccordements électriques sur l'existant et la pose d'un nouveau réseau d'échappement.

Aménagements de Sécurité : Création d'une paroi coupe-feu 1 heure (CF 1h) pour isoler le local hydrocarbure de la zone d'archives, et amélioration de la ventilation naturelle par le retrait du polystyrène en plafond.

PERMIS DE CONSTRUIRE

- N° du Permis de Construire : PC non transmis

4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
CCTP Lot ELECTRICITE.pdf	14/04/2026
DPGF ÉLECTRICITE.xlsx	14/04/2026
Plan GE .pdf	14/04/2026
03-0020.1 Mémoire justificatif.pdf	14/04/2026
HBW300T5 châssis K7.pdf	14/04/2026
Schéma - TGBT LOBAU.pdf	14/04/2026
EL-02 Plan local GE.pdf	14/04/2026
Estimation PRO DCE.pdf	14/04/2026
CCTP Lot n°01 GROUPE ELECTROGENE.pdf	14/04/2026
SignatMP_A signer - PZMI 2026 - SC - HP NANCY - REMPLACEMENT TGBT G.E - MISSIONS CT - 12 02 26.pdf	14/04/2026
EL-01 Phasage.pdf	14/04/2026

5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D

5.1. Analyse de Risque

Le niveau de risque a été défini par notre Direction des Solutions et des Techniques de l'Innovation et des chiffres de la sinistralité dans le bâtiment

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DONNEES RELATIVES A LA SOLIDITE, CONCERNANT LES EXISTANTS, DU FAIT DE LA REALISATION DES TRAVAUX NEUFS			
SOLIDITE DES EXISTANTS CONCERNES PAR LES TRAVAUX NEUFS	S	Justifier la portance de la dalle du sous-sol vis-à-vis des nouvelles charges.	3
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT			

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

5.2. Evaluation de conformité

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION			
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 à 17 - R4221 à 28)			
CONSTRUCTION & AMENAGEMENTS	S	La cloison à créer entre le local de stockage et le local citerne est annoncée CF 2H dans le mémoire justificatif, alors qu'elle est indiquée CF 1H sur les plans.	5
INSTALLATIONS ELECTRIQUES (DECRET 2010-1017)	S	Dossier technique électrique complet à nous transmettre.	9

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6. ANALYSE DE RISQUE

6.1. Mission LE relative à la solidité des existants

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
RENSEIGNEMENTS SUR LES EXISTANTS	PM	Pour mémoire	
		En l'absence de communication du résultat d'études de diagnostic et de l'état des lieux, SOCOTEC ne peut prendre en compte, dans l'exercice de sa mission, que les éléments résultant de l'examen visuel de l'état apparent des existants.	
SOLIDITE DES EXISTANTS CONCERNES PAR LES TRAVAUX NEUFS	S	Justifier la portance de la dalle du sous-sol vis-à-vis des nouvelles charges.	3

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

6.2. Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
GÉNÉRALITÉS	F	Création d'une paroi de 300 x 220 cm (ossature métallique et plaques de plâtre) afin de prolonger le mur existant jusqu'à 4 mètres de hauteur. Dossier technique à nous transmettre.	

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

7. EVALUATION DE CONFORMITE

7.1. Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 à 17 - R4221 à 28)			
CONSTRUCTION & AMENAGEMENTS	S	La cloison à créer entre le local de stockage et le local citerne est annoncée CF 2H dans le mémoire justificatif, alors qu'elle est indiquée CF 1H sur les plans.	5
INSTALLATIONS ELECTRIQUES (DECRET 2010-1017)	S	Dossier technique électrique complet à nous transmettre.	9
MOYENS DE SECOURS			
MOYENS D'EXTINCTION	F	D'après le CCTP 2 extincteurs de 9 kg, sans PFAS	
ALARME SONORE	SO		
CONSIGNE	F		
SÉCURITÉ HORS INCENDIE DES LIEUX DE TRAVAIL	PM	Pour mémoire La présente mission porte sur les ouvrages et éléments d'équipements faisant partie des marchés de la construction communiqués à SOCOTEC et constitutifs de locaux qui lui ont été signalés comme étant des lieux de travail. De plus, il est rappelé que les équipements et aménagements spécifiques des activités professionnelles ne relèvent pas de la présente mission.	

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

8. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES

Dans le cadre de cette opération et à notre connaissance, les missions suivantes nous ont été confiées:

- HGAD - Vérification initiale des installations électriques.